



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 décembre 2024

Présidence: M. Loïc Desfayes

Objet : PRÉAVIS 18/2024 - RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DES TAXIS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N°18/2024 de la Municipalité du 4 novembre 2024 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'adopter tel que proposé** le règlement concernant le service des taxis ;
2. **de fixer son entrée** en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz